MATINES PARAN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra faire rendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'ait de quoi qu'on en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepôt, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

13 janv. B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free part*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser

15 fév T. NICOLET & Co.

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 étages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont.

Fz. PERRET & GALLY,

12 avril—3 rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises S'adresser à

J. E. LOREILHE,

10 avril encoig. Bourbon et Dauphine.

Pour cause d'absence.

A LOUER OU A VENDRE—La maison, rue Bourbon, entre les rues Ste. Louis et Conti, côté ouest, No. 113. Aussi, à vendre les meubles et les domestiques de la dite maison. S'adresser pour les renseignemens rue Royale, No. 107. 22 av

---

A LOUER.

Deux **MAISONS** situées sur le chemin à coulisses, convenables pour une grande famille, 2 jardins joignant chacune des dites bâtisses. Les conditions seront modérées, s'adresser à

Vz. KOKERNOT & FILS,

19 avril—6 encoig. des rues St. Louis, No. 65.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre :

35 barriques Vin de Grave rouge;
152 do. do. rouge Médoc; 38 do do ordinaire;
52 caisses Vin rouge Margaux en demi bouteilles,
120 paniers Anizette;
119 barriques Vin rouge 1ère. qualité;
40 demi barriques Vinaigre 1ère. qualité;
41 do. Vin blanc Sauterne;
128 barriques Vin rouge Margaux supérieur;
300 caisses Vin rouge de différentes qualités;
15 demi-pièces Eau de vie Vieille de Cognac;
1 caisse Peignes assortis.

22 avril J. B. & F. LABATUT.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA N-ORLEANS & CARROLTON.

On recevra au bureau de cette compagnie, jusqu'au 1er. de mai, des propositions cachetées pour la construction d'un établissement sur le dépot de la compagnie, situé dans le faubourg Ste-Marie.

Pour le plan et d'autres renseignemens, s'adresser au secrétaire de la compagnie.

Par ordre de la direction,

16 avril L F GENERES, secrétaire.

LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre.

67 Caisses de 8 douz. chaque, vins de Madère L P,
4 Demi pipes,
16 Quarts-pipes, do do
48 Demi-quart de pipes,
8 Malles de parfumeries assorties,
400 Paniers d'huile douce,
1 Bale de toile à chemises française,
2 Tonneaux de fil à coudre,
3 Do do de soine,
250 Paniers de vins de Champagne,
300 Do de Bourgogne mousseux, } qualité supérieure
20 Caisses de vin de Chiembois,
20 Tonneaux de vins de Medoc de 1827,
50 Do de Montferrand,
5 Pipes } D'eau de vie de Cognac, ancienne marque de Dupuy,
5 Demi pipes,
20 Caisses de pruneaux,
11 Balles d'amandes,
6 Balles de couvertures françaises à 3 points,
30 Caisses de vin de Bordeaux de 1ère qualité,
31 Sacs de poivre,

—AUSSI—

Un assortiment complet de carreaux à vitres de Baltimore.

26 Boucauts de sucre du pays de 1ère qualité.

16 avril A QUERTIER & BOUTIN.

---

200 CAISSES Blanc de Baleine, de 4, 5 et 6 à la livre; 100 sacs café de Rio; 50 bls. Maquereaux No. 1; 300 caisses Rubin mousseux et en grappes, en magasin et à vendre par

15 avril LINCOLN & GREEN.

EN débarquement du navire le Vernon, de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 117, à des prix modérés, le tout en vins garantis naturels &c., savoir : 88 barriques Vin rouge St. Emilion, 1827 et 1828, 1ère. qualité; 12 do do. Canon, 1828; 4 do. do. 1831; 12 do. Grave Médoc, 4 do do 1831, 8 demi barriques Vin rouge Haut St. Emilion, 1823; 4 barriques do do 1819; 10 barriques Vin blanc Bergerac 1819 et 1825; 4 do blanc Barsac 1825, 1ère. qualité; 7 pipes 6 demi pipes Eau de vie Cognac; 5 barils do. de et 5e preuve; 6 demi pipes, 9 quart de pipes Eau de vie d'Armagnac, 1ère. qualité 1825; 300 sacs de 500 bouchons assortis en qualité et longues; 4 barriques Champignons secs en très bon état.

Et d'exportations antérieures, un grand assortiment de tous les articles ci-dessus; ainsi que du vin rouge et blanc en caisses, Anisette et Liqueurs, 1ère. qualité.

15 avril PRE. LAFAYE.

IMPORTE par le brick Vernon et à vendre par le soussigné, avec bénéfice du drawback.

15 barils Eau de vie de Catalogne; 20 barriques Vin rouge; 18 demi barriques Vin blanc; 3 caisses d'Alepotes; 4 caisses chemises batiste brodées; 2 do. services de table de Bearn et un grand assortiment de vins en barriques et en caisses d'importations antérieures.

OSMIN BIGOURDAN,

12 avril rue Toulouse, No. 25

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et priviléges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

21 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

AVIS.

ATTENDU que Martin Blache s'est adressé à moi pour faire annuller une hypothèque spéciale de six mille piastres, consentie par lui le 29 de juillet 1831, en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, et qualité de Register des Testamens, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, sur un terrain et les bâtisses se trouvant dessus, situé rue des Remparts, entre Dumaine et Ste. Anne, Nouvelle-Orléans, de la contenance de trente pieds huit pouces de face, sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure française.

Les présentes sont à l'effet de donner avis à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire dans les quatre vingt dix jours qui suivront leur publication, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas radiée.

En foi de quoi j'ai signé la présente et y ai apposé le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 8 d'avril 1834, Pan 58 de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.]

A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur,

10 av—30 GEORGE EUSTIS, Sécr. d'Etat

A VENDRE en débarquement du navire B Hoghan, de Bordeaux :—60 barriques vin rouge St-Estèphe; 111 caisses ditto Medoc et Margaux, 266 do. do. Medoc, St-Julien et Medoc, d'importations précédentes : 70 paniers vin de Champagne, 1re. qualité; 20 caisses vin de Bourgogne, Chambertin & Nuits; 3 barils vin Malaga, vieux; 1 caisses liqueurs Martinique; 4 pipes Genièvre de Hollande, 1re. qualité; 3 do. Eau de vie; 20 balles Indiennes françaises; 50 ditto coton écru de 23 p. de large; 30 do do. 37 do. 1 caisse do. blanc, 45 do; 1 ditto Cambrick; 3 ditto robes et mollerettes brodées en mousseline suisse; 100 balles couvertures françaises 3 points; 2 ditto ditto 12 do; 100 caisses sel raffineur pains.

7 avril THEODORE NICOLET & Co.

TEINTURERIE—Atelier de Teinturerie, bien situé et très bien achalandé, à vendre avec ses chaudières, presse, cylindre, metiers, ustensiles et accessoires.

On vendra également un magasin de marchandises sèches, s'adresser au bureau de l'Abeille.

Le propriétaire de cet établissement entreprend en France au plutôt par des intérêts majeurs de famille, cependant, il restera de 2 à 3 mois pour enseigner le métier de la teinture à un acquéreur qui, par lui même voudrait l'apprendre, ou le faire apprendre à une personne à laquelle il s'intéresserait. 12 avril—19

James Anderson, Mathew Ator, A. Brumley, E. Cross, W. Darr vs. un lot de coton.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 8 mai 1834, à 5 heures P. M. à la Nouvelle Presse à Coton, connu sous le nom de Presse à Coton de la Nouvelle-Levée, situé rue de la Nouvelle-Levée, encoignure Rodriguez, trente cinq balles de coton marquées S. W. Soap, saisis dans cette affaire.

Conditions : Comptant.

26 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Peter Finny vs. Francis McMorrow.

EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mercredi 7 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, No. 35, 2 miroirs, 1 douz. chaises, 5 cuisses de Vin une demie boite tabac, huile à lampe et vin de Porto, saisis dans cette affaire.

Conditions : comptant.

26 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Senimons & Rodriguez vs. la goëlette Messenger, capitaine Looke et propriétaires.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 3 mai, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, la goëlette Messenger, ses agrès, et appareaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions : Comptant.

2 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Duverly Sumner *contre* A. J. Bertrand.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 3 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure St-Louis et Chartres,

La goelette **ELIZABETH**, ses agrès et appareaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : comptant.

2 avril B. BEAUREGARD, marshal.

J. Lartigue vs. capitaine St. Martin, et la goëlette Blooming Youth, P. Dupuis vs. les mêmes.

EN vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 17 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la goëlette Blooming Youth, ses agrès et appareaux, saisis pour satisfaire les jugemens rendus dans lesdites affaires.

Conditions : Comptant.

15 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Wheeler & Newell vs. Ths. G. Joans.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 30 avril 1834, à 4 heures de l'après midi, rue du Camp, dans le local occupé par le Mercantile Advertiser, la moitié indivise des objets suivants, savoir : une presse à imprimer, huit tables avec des caractères, &c. &c., formant l'établissement d'imprimerie connu sous le nom du Mercantile Advertiser. Conditions : Comptant.

21 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Laurens & Roques vs. Fox.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 30 avril 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, No. 35, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions : Comptant.

21 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Levy & Whiting vs. S Lynk & A. W. Palmer.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 30 avril 1834, à 4 heures P. M. à mon bureau, rue Condé, No. 35, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions, comptant.

21 avril B. BEAUREGARD, marshal

Le maire et aldermens et les habitans de la Nlle.-Orleans vs. Benoit.

EN vertu d'un ordre de alias Fi Fa, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 30 avril 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, No. 35, 14 cordes de bois, des planches de chalans, &c., saisies dans ce te affaire. Conditions Comptant.

21 avril B. BEAUREGARD, marshal

ETAT DE LA LOUISIANE—*Premier District Judiciaire*—Joseph Wilson vs. ses créanciers—Attendu que Joseph Wilson, débiteur insolvable maintenant détenu, a, en vertu de l'acte pour venir au secours des débiteurs insolvables, et afin d'obtenir le bénéfice du dit acte, enrégistré sa pétition dans la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont par le présent cités d'avoir à comparaître par devant la dite cour, le jeudi 1er. de mai prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de déduire les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée, et qu'il ne serait pas déchargé de son emprisonnement.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, ce 7 avril 1834. Jno. L. LEWIS, député greffier.

9 avri—8

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS,

VOUS monterez à cheval Dimanche prochain, 4 mai, en tenue d'été, et vous vaquerez former l'escadron au lieu ordinaire des rassemblemens, à 5 heures précises du matin.

Par ordre du commandant,

BARTHET,

29 avril adjudant sous officier.

VOLTIGEURS,

ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 4 mai courant, à 6 heures précises du matin, équipement complet, pantalon blanc, veste bleue et pompon, le lieu du rendez-vous chez le lieutenant Duval, rue Conti, No. 115, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Par ordre du capitaine,

LACOSTE,

29 av sergent major

Grenadiers—Attention.

VOUS êtes prévenus que la compagnie se réunira le samedi 3 mai, à la mairie, en bourgeois, à 7 heures du soir, afin de procéder à l'élection d'un sous lieutenant. Les membres sont priés de ne pas y manquer.

Par ordre du capitaine,

29 av B. DUPERAIN, serg. major

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION!!!

Conformément à nos réglements, la compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 4 mai, uniforme complet, pantalon blanc, le lieu du rendez-vous, place St. Antoine. L'appel se fera à 7 heures précises.

Par ordre du capitaine,

G. CRUZAT,

28 avril sergent-major.

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.

WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.

27 mars—1

Compagnie des Architectes du State. District de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné qu'une élection de cinq Directeurs de cette Institution aura lieu le lundi, 5 mai prochain, chez le soussigné, rue Bourbon, encoignure St. Pierre, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

Les actionnaires sont respectueusement invités à s'y rendre. Par ordre.

22 avril—7, 3ps FLEURY GENERELLY, sécr.

QUELQUES barils grosses Pacanes, en débarquement et à vendre par

CARRIERE & BORDUZAT,

15 av rue St. Louis, No 11

Avis aux Négocians Commerçant avec les ports Mexicains.

DANS l'article 4, de la loi du 31 de mars 1831, que le soussigné a publié en cette ville au mois de mai de la même année, il est stipulé que :

"En outre du manifeste, prévu par l'article 1er. de cette loi, un autre manifeste en triplicata doit être présenté, de chaque importation, signé par le chargeur, exprimant minutieusement le contenu de chaque caisse, bale, baril ou autre, d'après leurs différentes marques, lequel devra être délivré au moment où le bâtiment jettra l'ancre. Ces manifestes particuliers devront être certifiés par les consuls ou vice-consuls de la république, du plus prochain port où le bâtiment aura été expédié."

Le certificat auquel fait allusion cet article, fut suspendu "jusqu'à ce que la loi réglant les consulats soit décrétée," et comme le soussigné a reçu de son gouvernement la loi en question, il devient de son devoir d'informer du fait les négocians de cette place.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1834.

FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ,

31 mars—1m consul mexicain.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régistar des Testamens—Jeudi, 15 mai 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Liban, l'esclave suivant, savoir :

William, nègre âgé de 18 ans, bon charretier, ayant un le poignet démis.

Conditions de vente : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Férand, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

---

PAROISSE D'ORLEANS — *Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testamens—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 mars 1834, j'exposerai en vente, lundi le 5 mai, à midi, à la Bourse, pour compte de la communauté qui a existé entre feu M. Nicolas Fortin et dame, Suzanne Bosseron sa veuve, les esclaves et propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

ESCLAVES.

1° Jean, mulâtre âgé d'environ 23 ans.
2° Jor, nègre âgé d'environ 20 ans.
3° Noël, griffe, âgé d'environ 19 ans.
4° Rousseau, nègre âgé d'environ 34 ans.
5° Edonard, nègre âgé d'environ 26 ans.
6° Gilford, on Jean Baptiste, âgé d'environ 23 ans.
7° Davis, négrillon, âgé de 13 ans.
8° Joséphine, négresse âgée d'environ 21 ans.
9° Anna, négresse âgée d'environ 35 ans.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi, et bons sujets ; l'on fera connoitre le jour de la vente les talents et qualités des dits esclaves.

Conditions : Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

PROPRIETES FONCIERES.

1° Quatre Terrains situés dans le faubourg Pontchartrain, près du Pont du Bayou, désignés par les Nos. 5, 6, 7 et 8, du plan du dit faubourg, ensemble les bâtisses qui y sont construites.

2° Soixante huit autres terrains situés dans le dit faubourg Pontchartrain, près de Gentilly, entre le Pont du Bayou et l'établissement connu sous le nom de "maison de Clark," et désignés par les 52, 53, 54, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 96, 97, 98 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 121, 122, 223, 124, 125, 126, 227, 128, 129. 130, 131, 132. 133, 134, 135, 136, 138, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146. 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 158 et 159.

Les dits terrains ayant [mesure française], savoir ; Les Nos. 52, 53, et 54, ayant chacun, 60 pieds de face à la Grande Route St. Jean, sur 150 pieds de profondeur, et face à la rue des Florides. Le No. 54, formant encoignure.

Les Nos. 79, 80, 81 et 82, mesurant chacun 60 pieds de face à la Grande Route St. Jean, sur 150 pieds de profondeur, et face à la rue des Florides.

Les Nos. 84, 85, 86, 87, 88, 89 et 90, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue des Florides sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Maurepas. Le No. 90, formant encoignure.

Les Nos. 91, 92, 93, 94, 95, 96 et 97, ayant chacun 60 pieds de face à la rue des Florides, sur 150 pieds de profondeur, et face à la rue Maurepas. Le nos. 98 et 105, formant l'encoignure, mesurant environ 27 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur et s'élargissant de manière à donner environ 64 pieds sur la ligne du fond.

Les nos. 122, 123, 124, 125, 226, 128, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Le no. 129 mesurant 46 pieds de face à la rue Maurepas sur 150 pieds de profondeur.

Les nos. 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136 et 137, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Le no. 138, mesurant 46 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 de profondeur.

Les nos. 139, 140, 141, 112, 143, 144, 145 et 146, mesurant chacun, 60 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Le no. 147, mesurant 46 pieds de face à la rue Maurepas sur 150 pieds de profondeur.

Les nos. 148, 149, 150, 151, 152, 153 et 154, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur

Le no. 155, mesurant 46 pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Les nos. 156, 157 et 158, mesurant 60 pieds chacun de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Et le no. 159, de forme irrégulière, mesurant — pieds de face à la rue Maurepas, sur 150 pieds de profondeur.

Tous ces terrains sont très élevés, la plus grande partie est cultivée en jardin ; ils seront vendus conformément à un plan qui sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

3° Et une habitation attenant aux terrains ci-dessus décrits, et située sur le chemin de Gentilly, divisée en lots mesurant chacun l'arpent de face, sur une profondeur de 15 à 14 arpents, ensemble les édifices y construits.

Cette terre est un des plus élevé a qui existent à Gentilly. Elle est d'ailleurs trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici une plus ample description.

Ces 13 arpents seront vendus conformément au plan dont il est ci-dessus parlé.

Conditions : Les 72 terrains et les 13 lots, un cinquième comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés par Ld. Pédesclaux not. pub. aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 9 mai, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succesa on de feu Samuel Spotts, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Quatre terrains situés au faubourg Lacourse ou Annonciation, désignés sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 25 janvier 1833, par les nos. 19, 20, 21 et 22, de l'Ilet No. 52, bornés par les rues Robin, Religieuses, Lacourse et St. Jean Baptiste, et mesurant en mesure américaine, comme suit, savoir : Les lots nos. 19, 20 et 21, ont chacun 19 pieds 5 pouces de face à la rue Robin, sur 110 pieds entre les lignes paralelles, et le lot no. 22, ayant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, sur 140 pieds 2 pouces entre les lignes paralelles, ensemble les bâtisses, droits, actions et priviléges y appartenant.

Cette propriété est sujette à une hypothèque, pour le paiement de quatre billet, un daté le 4 mars 1833, pour $1060, payable à 12 mois de date et les trois autres billets datés le 11 février 1833, de la somme de $1146, 66 2-3 cts. chaque et payables à 1, 2 et 3 ans de leur date.

2° Une propriétée consistant en trois lots de terre, situés au même faubourg, désignés sur le même plan par les nos. 23, 24, et 25 de l'Ilet No. 25, bornés par les rues ci-dessus décrites, et les 2 premiers lots ont chacun, (mesure américaine) 29 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes paralelles, et le lot no. 15 à 29 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, sur 110 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses, droits, actions et priviléges y appartenant.

Cette propriétée est sujette à une hypothèque pour 3 billets de $910 chaque, datés du 11 février 1833, et payables à 1, 2, et 3 ans de date.

3° Cinq lots de terre, appartenant indivis au défunt et William Henry Chase, situés au faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet, borné par les rues du marché, St. Jean Baptiste, Jacob et Pacaniers; les dits terrains sont contigus, et mesurent (mesure anglaise) chacun, 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue du Marché, entre les rues St. Jean Baptiste Pacaniers, et s'étendent en profondeur, entre lignes paralelles, de 159 pieds 9 pouces, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et priviléges y appartenant ; cette propriétée sera vendue conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 7 avril 1833, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, not. pub.

Cette propriétée est sujette à une hypothèque, pour le paiement de trois billets, de la somme de $1333 1-3 chaque en date du 15 avril, 1833, et payables à un, deux, et trois ans.

4° Un lot de terre, appartenant en indivis, au défunt et au dit W. H. Chase, situé au faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, désigné par le numéro 4 de l'ilet numéro 3, ayant (mesure anglaise) 47 pieds 11 1-2 pouces de face au Marché, entre les rues St. Jacques et du Marché, et s'étendant en profondeur, entre lignes paralelles, de 95 pieds 11 pouces, ensemble les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et priviléges y appartenant.

Cette propriétée est sujette à une hypothèque pour le paiement de $1665, en billets, un de la somme de $540 et l'autre de la somme de $1125, tous deux datés du 5 avril 1833, et payables le premier à un an, et le dernier à deux ans de leur date, et $1170 de l'obligation que le défunt et William Henry Chase prirent conjointement de payer à la décharge d'Alexandre Baron, à l'époque de leur échéance, les deux billets de ce dernier, de la somme de $585 chaque.

Les dites propriétées seront vendues à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant un intérêt de 6 pour cent par an du jour de l'adjudication avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs prendront la reversion des hypothèques, risques et responsabilités ci-dessus mentionnés.

Par ordre de la cour,

W C DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W. Christy, Notaire Public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 1er. mai prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel C. Young, la propriété ci-après décrite, savoir :

La moitié indivise d'un lot de terre, situé sur le chemin du Bayou, près de cette ville, ayant 65 pieds de face au dit chemin, sur une profondeur de 260 pieds de chaque côté, sur lequel terrain il y a une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux et une vieille cuisine en mauvais état.

Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé devant Le T. Caire, not. public. Le de l'acquéreur. 29 mars

---

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 14 mai 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Reber, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Rosalie, âgée d'environ 24 ans, avec ses deux enfans, Mississippi âgée d'environ 6 ans et James âgé d'environ 3 ans et 6 mois, ce dernier est sujet à l'épilepsie.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,

23 av W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 15 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu François Jacquet, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et Hôpital, ayant environ 25 pieds de face, (mesure française) sur 100 pieds de profondeur, sur lequel il y a une maison de 66 pieds de long, dont 33 pieds sont briquetés entre poteaux, et 33 pieds en mur plein et autres bâtisses dans la cour.

Conditions de la vente : comptant,

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'ace de vente sera passé chez L. H. Férand, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 12 av

---

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Mardi, 13 mai 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Desourts, les esclaves suivans, savoir :

Lucy, négresse de 56 ans, blanchisseuse.

Abraham, nègre de 59 ans, mari de Lucy, savetier, estropié et maladif.

Tom ou Thomas, mulâtre de 25 ans, domestique de maison, buvant un peu, ayant une hernie.

Conditions de la vente : à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 avril

---

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 16 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Colin, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 av

---

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 16 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alphonse Carlau, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° George, nègre âgé d'environ 24 ans, cigarrier, bon sujet, s'étant absenté une fois.

2° Amikey, négresse âgée d'environ 60 ans, uns, un peu blanchisseuse.

Conditions de la vente : Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N B. Les actes de vente seront passés devant Louis T Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 14 avril

---

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 3 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, l'esclave ci après décrit, savoir :

Sally, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse s'étant absentée une fois.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété. Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 28 mars

---

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testaments—Lundi, 12 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Finnerty, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, faisant partie du terrain designé sur le plan original du dit faubourg, par le No. 17, et désigné par le No. 3, sur un plan particulier dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 20 juillet 1831; le dit terrain No. 3, ayant (mesure anglaise) 23 pieds 2 3 4 pouces de face à la ligne de la rue de la Levee, sur le chemin Public, et s'étendant en profondeur, de 99 pieds 3 pouces du côté de la propriété de Joseph Mensman, 90 pieds 1 2 pouce du côté de la rue Philippe, et étant bornée par la propriété de Turner et Davis, et 23 pieds de large dans la profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,

10 av W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Mardi, 13 mai, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas P. Willard, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Un terrain, désigné par le numéro six de l'ilet numéro quatorze, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte en étude de Félix de Armas, notaire, en date du 17 février 1827, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

2° Un terrain désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro un, situé au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, mesurant 30 pied de face à la rue Félicité sur 109 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro 1 et 108 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro 5 (le tout mesure an